

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 4 et 5 février 2026, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité OPHTALMOLOGIE

AVIS FAVORABLES

(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ALOUMBA	Gilius Bertla Primaël
2	BATUNGWANAYO	Desire
3	BELABDELOUAHAB	Mahfoud
4	BEN ABBES	Mohamed Lamine
5	BENDIB	Nadir
6	CHAKER	Manoubia
7	DIATEWA	Bénédicte Marèbe
8	DJOSSOUVI	Ayéfoa Sarah
9	DOKA	Titus Olivier
10	FEKIH	Achraf
11	GHACHEM	Mohamed
12	KAMGA WADJE TOUKAM	Grace
13	LAMRI	Ibtissem
14	MAYI MBAM	Emmanuel Thierry
15	MEFTEH	Mosaab

16	MFUNGWA	Jean Aimé
17	NIGABA	Onesphore
18	RAMBELOSON	Rado
19	SOGAN	Espoir Hadas
20	WANGARA	Nana Ahmed
21	YAZID	Bessem

Cette liste est valable 18 mois.

Mamoudzou, le 16 février 2026

Sergio ALBARELLO
 Directeur Général de l'ARS de Mayotte
 Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

